



Déclaration préliminaire Comité Technique Ministériel du 1^{er} février 2022

Nous sommes convoqués aujourd'hui, 1^{er} février, à un nouveau comité technique ministériel portant sur la casse des droits des personnels en matière de mobilité et de promotion que l'administration nomme technocratiquement : lignes directrices de gestion. Cette convocation intervient en pleine réunion du congrès fédéral de la FSU, alors que celle-ci avait transmis ses dates d'instances bien en amont et demandé un report.

Le refus du report est une atteinte grave à l'exercice du droit syndical. L'organisation syndicale d'un congrès est un moment fondamental dans l'exercice démocratique d'un syndicat. Il intervient tous les trois ans au sein de la FSU. Dans le contexte sanitaire actuel, cette organisation est particulièrement tendue et a exigé une logistique drastique. Que le ministère ne daigne pas répondre à notre demande de report relève simplement du mépris et d'une atteinte caractérisée au droit syndical.

Cela illustre mieux que n'importe quelle démonstration la posture de ce ministère qui orne ces discours des oripeaux d'un pseudo dialogue social sans laisser le moindre espace d'ouverture et étouffe toujours plus la parole des terrains. Cette stratégie de communication est à l'image du gouvernement qui adopte des discours lénifiants tout en poursuivant son travail de casse des acquis sociaux avec patience et pugnacité. À l'instar des états généraux de la Justice, on cherche à nous faire croire que les personnels sont consultés alors que depuis cinq ans aucune parole n'a été entendue.

Tous les projets de loi du gouvernement sont passés sans qu'aucun amendement majeur proposé par les organisations représentatives des corps concernés n'ait été intégré. L'exemple de la Loi de Transformation de la Fonction Publique, dont les LDG sont une des déclinaisons les plus catastrophiques en termes de droits pour les personnels, est le plus frappant. Elle détruit le statut de la fonction publique, développe la précarisation de l'emploi dans les services publics et réduit considérablement la place des organisations représentatives des personnels.

Nous pourrions aussi citer la loi de Programmation Justice qui éloigne nombre de justiciables des lieux de justice et ne comble aucunement les manques criants de professionnel.le.s dans toutes les instances (Tribunaux – Services judiciaires – Protection Judiciaire de la Jeunesse- Administration pénitentiaire) et aussi le Code de Justice pénale Mineurs contre lequel nous nous sommes battu.e.s avec nos partenaires, magistrat.e.s pour enfants et avocat.e.s spécialisé.e.s mineur.e.s, sans parvenir à infléchir le moindre de ses articles.

Les réunions préparatoires à ce CTM n'ont pas permis de faire évoluer les textes dans un sens favorable pour les personnels. Le constat est accablant. Les représentant.e.s des personnels que nous sommes sont

SNPES-PJJ
(Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse)
54 rue de l'Arbre Sec 75 001 Paris
Tél. : 01.42.60.11.49 Fax : 01.40.20.91.62
Site : www.snpespjj-fsu.org
Mail : snpes.pjj.fsu@mailo.com

SNEPAP
(Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire)
12-14 rue Charles Fourier 75 013 Paris
Tél. : 07.69.17.78.42 - 07.83.93.41.44
Site : <http://snepap.fsu.fr> <https://twitter.com/snepap>
Mail : snepap@fsu.fr

évincé.e.s du dialogue social sur la mobilité, c'est clair et net. Le couperet est tombé et plus rien n'est à espérer dans le cadre qui nous est proposé. Toutes les dernières réformes n'ont conduit qu'à la mise à mal de l'existant au lieu de l'améliorer, et en conséquence à une mise à mal tant des publics pris en charge que des professionnel.le.s. La mobilité des personnels se déroulera désormais à la tête du client. La privatisation des esprits est à l'œuvre. Il n'est pas question de cautionner cette politique qui va abîmer un peu plus les conditions de travail.

Suppression de la mobilité au barème, gage d'impartialité – salaire au mérite qui conduit à l'explosion des collectifs de travail – charge de travail qui ne cesse d'augmenter dans tous les services du ministère - absence de reconnaissance statutaire, perte de sens des métiers et des missions, la charge est lourde de conséquences et révélatrice de la réalité des politiques menées contre les personnels.

À quelques mois d'une échéance électorale majeure, le ministère de la Justice entérine la mort d'une procédure fondée sur l'objectivité et l'égalité de traitement au profit d'un système qui va favoriser le clientélisme et les inégalités de traitement, notamment pour les femmes.

Ce sera sans nous. Nous refusons de participer à ces attaques majeures des droits des personnels et en conséquence nous ne siégerons pas à ce comité technique ministériel.

La délégation FSU Justice